

M. BLACKMORE: Nous sommes donc en droit d'exposer l'autre point de vue, car nous voulons qu'on connaisse toute la vérité, et il faut pour cela examiner les deux côtés de la question.

Le PRÉSIDENT: Allons, poursuivez.

*M. Blackmore:*

D. Si les prix avaient été maintenus et si les marchés avaient été assurés, il est peu probable que les banques eussent restreint le crédit, même si ce sont des institutions privées. Je me demande si la question qu'il convient de poser ensuite n'est pas la suivante. Si je ne m'abuse, vous vous êtes plaint dans votre mémoire,—et je donne au mot "plaindre" une bonne signification,—de ce que la ligne de conduite des banques privées n'était pas ce qu'elle devait être. Je me demande si nous pourrions, vous et moi, déterminer ce qu'il faut entendre par ligne de conduite. D'abord, ai-je raison de dire que vous songiez, à cet égard, au taux d'intérêt?—R. Oui. C'est l'une des choses auxquelles je songeais.

D. C'est une partie de la ligne de conduite?—R. Oui.

D. Et, selon vous, le taux d'intérêt est trop élevé?—R. Oui.

D. Le point suivant que nous avons déjà abordé a trait à la facilité ou générosité de la ligne de conduite adoptée en matière de prêts. Si les banques ne prêtent pas facilement lorsqu'elles devraient le faire, nous dirons que leur ligne de conduite est mauvaise. Voilà le deuxième point?—R. Oui.

D. Le troisième point porte sur la durée des prêts. Je crois que vous avez fort insisté sur ce point?—R. Oui.

D. Pour être satisfaisante, la ligne de conduite devrait permettre aux cultivateurs d'obtenir des prêts à long terme, des prêts d'un an ou plus au besoin. Cette question fait partie de la ligne de conduite?—R. Oui.

D. Il est une autre question qu'on a soulevée incidemment, c'est celle des garanties. Des banques qui détenaient déjà des garanties en ont réclamé de meilleures, ce qui a entraîné des hypothèques sur biens meubles extrêmement embarrassantes et ruineuses pour le cultivateur. Ces quatre points,—taux d'intérêt, facilité ou difficulté avec laquelle on consent des prêts, garanties requises et durée des prêts,—embrassent à peu près toute la question de ligne de conduite, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Y a-t-il d'autres facteurs qui entrent en jeu?—R. Je crois que cela comprend à peu près tout.

D. Voici ce qui nous préoccupe, vous, moi et tous les membres du Comité. Si nous pouvions combler chacune de ces quatre lacunes sans recourir à l'étatisation des banques, la raison principale qui vous a poussé à favoriser cette étatisation ne serait probablement plus valide. Si le Gouvernement du Dominion pouvait diriger les banques privées de telle sorte qu'elles fussent en état de vous fixer le taux d'intérêt que vous jugez juste, de vous accorder le crédit que vous estimez convenable, de vous avancer des prêts pour une durée que vous jugez en rapport avec votre situation et de demander des garanties convenables, vous ne vous opposeriez plus aux banques privées, n'est-ce pas?—R. Je ne m'y opposerais plus en ce qui concerne les facteurs ci-dessus mentionnés.

D. Y en a-t-il d'autres?—R. Oui. Je veux souscrire aux idées de M. McGeer.

D. Allez. J'aimerais que vous me disiez si j'ai oublié un facteur important dans cette question de ligne de conduite?—R. Non. Je crois que vous avez abordé les points principaux. J'aimerais cependant, comme M. McGeer, voir nos institutions publiques,—les provinces, le Dominion, les municipalités et le reste,—faire leurs frais au prix coûtant par l'entremise de la Banque du Canada, comme un pas dans la direction que nous espérons suivre un jour.